



Le budget 2024 a été établi sur la base des chiffres des comptes 2022 et une extrapolation des comptes au 31 décembre 2023.

Nous nous sommes basés sur les prévisions du canton en ce qui concerne les revenus des recettes fiscales.

En ce qui concerne le fonds de péréquation et la facture sociale, nous nous sommes également basés sur les chiffres reçus et selon ces prévisions, devons constater qu'elles sont en nette augmentation par rapport au budget précédent.

Les intérêts relatifs aux ATF sont également en augmentation.

Le budget de la commune de Novalles pour l'année 2024 présente un excédent de charges représentant la somme de Fr.46'522.10.

**Ci-dessous les principaux écarts et remarques par rapport au budget 2023 :**

Chapitre	Explication	Montants
Administration	Primes pour le contrat LPP et le contrat perte de gain maladie	+2'900
	1 <sup>er</sup> août à Novalles	+2'700
	Honoraires et prestations de service	-2'500
Transports publics	Petite diminution selon budget reçu	-800
Service financier	Défalcations s/impôts	+4'900
	Intérêts moratoires (comme ci-dessus)	-1'400
	Revenu des créances (Participation Borné-Nau)	+300
Forêts	Exploitation et entretien	+43'700
	Vente de bois et subsides	+40'000
	Revenu dépenses thématiques forêts (auparavant compris dans le retour total de péréquation)	+12'800
Bâtiments	Energie collège	+900
	Energie éclairage public	-2'000
	Dernier amortissement réfection église de Vugelles (info)	
Travaux	Amortissement éclairage public LED	+4'000
	Revenu dépenses thématiques routes (auparavant compris dans le retour total de péréquation)	-9'500
	Cimetière, chemins et promenades, traitement du personnel et entretien cimetière	-950
	Place de jeux, traitement du personnel et entretien	-550
Ordures	Salaire de l'employé communal (refacturé)	+2'500
Épuration et égouts	Frais d'entretien collecteur et pompage	+500
	Facturation taxes de raccordement	-2'500
	Attribution au fonds de réserve de Fr. 3'900	
Instruction publique	Augmentation de l'enseignement	
	Primaire :	+6'500
	Secondaire :	+1'700
Police	Participation charges cantonale	+1'500
Sécurité sociale	Facture sociale en augmentation selon chiffres du canton	+3'400
	ARAS	+400
	FAdEGE-RAdeGE	+9'000
Service des eaux	Honoraires prévus pour Jaquier Pointet concernant la régularisation des zones de protection des eaux	+25'000
	Dépenses administratives réseau d'eau	+2'000
	Avons prévu un prélèvement de Fr. 20'000 au fond de réserve	